Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 37 (1945)

Heft: 12

Artikel: Les prix et les salaires après la guerre

Autor: Rimensberger, E.-F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384445

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

37me année

Décembre 1945

Nº 12

Les prix et les salaires après la guerre.

Par E.-F. Rimensberger.

Le Congrès extraordinaire de l'Union syndicale suisse, qui aura lieu du 22 au 24 février 1946 à Zurich, examinera entre autres choses le problème des prix et des salaires. Les articles qui suivent apportent une contribution à l'étude de ce problème.

I. Point de départ.

Pour apprécier la position, tant actuelle que future, des syndicats envers le problème des prix et des salaires, il faut avoir une vue nette de la politique qui a été suivie en la matière par le gouvernement pendant la guerre et se souvenir que ce sont avant tout les salariés qui en ont fait les frais. Le prix de la « marchandisetravail » n'a été fixé, tant en principe qu'en réalité, que compte tenu d'une partie du renchérissement. En revanche, on n'a établi aucune théorie pour limiter l'adaptation du prix des marchandises et les gains des entrepreneurs. On peut dire sans exagération aucune que les revenus de cette catégorie, pour l'immense majorité des intéressés, ont non seulement été entièrement adaptés, mais encore majorés dans une proportion supérieure à la montée de l'indice, comme le reflètent d'ailleurs le train de vie des classes aisées et l'évolution des dividendes.

Dès le début de la guerre, on a posé en principe que les revenus des salariés ne pouvaient être ajustés que jusqu'à concurrence de la moitié du renchérissement (seule la hausse des prix due au « facteur-monnaie » pouvant être compensée à l'exclusion de celle provoquée par la pénurie des marchandises). Il a fallu attendre jusqu'en décembre 1944 pour que la Commission fédérale consultative pour les questions de salaires (C. C. S.) — dont l'influence a été décisive dans ce domaine — consentît à recommander la compensation intégrale du renchérissement pour la catégorie inférieure de salaires (de 3000 fr. avant la guerre pour une famille de quatre

personnes). Jusqu'à la fin du conflit, c'est la seule fois qu'elle ait dérogé au principe du « rationnement » des salaires. En dépit de ces recommandations, un nombre considérable d'ouvriers et d'employés ne bénéficiaient pas même, à ce moment, de cette fameuse « compensation de moitié »; maints d'entre eux n'avaient même obtenu aucune adaptation, bien que le renchérissement s'établît, en août 1945, à 53,1%. Les prix des vêtements sont montés de 112%, ceux des denrées alimentaires de 64,8% et ceux des combustibles de 44,1%.

Le déséquilibre croissant entre la hausse des prix et la majoration des salaires s'est traduit par une baisse du salaire réel et du pouvoir d'achat, baisse dont l'ampleur, encore qu'elle donne lieu, en raison de l'insuffisance des statistiques, à des contestations, peut être évaluée en moyenne à 10%. Mais le salaire moyen établi par les statisticiens n'étant pas atteint dans un nombre appréciable de professions — où l'on enregistre en conséquence un recul plus fort du salaire réel — il n'est pas exagéré de dire que le fléchissement du pouvoir d'achat a été nettement plus fort que celui qu'a provoqué l'amputation des salaires pendant la crise économique d'avant-guerre.

Ces ombres ne sauraient être effacées du tableau optimiste brossé par les organes officiels. Si l'on assimile à 100 au début des deux guerres mondiales l'indice des salaires réels établi par la Caisse nationale suisse d'assurance-accidents (Suval), il était tombé à 80,2 en 1918 et à 90 en août 1945 (après avoir glissé jusqu'à 86,9 en 1941, 86,5 en 1942 et à 88,5 en 1943). Tandis que, pendant le premier conflit, le renchérissement avait atteint 123%, il n'a pas dépassé 53,1% au cours de cette guerre, bien que les difficultés d'approvisionnement aient été considérablement plus grandes. De 1914 à 1918, la perte de substance subie par les travailleurs a été double de celle qui leur a été imposée de 1939 à 1945.

Il convient de relever tout particulièrement la discipline et l'esprit de sacrifice dont les salariés ont fait preuve. Mais il faut dire aussi que les efforts du Contrôle des prix et l'extension des cultures, à laquelle a participé le peuple suisse tout entier, ont contribué à freiner la hausse des prix. Pour être tout à fait juste, reconnaissons que l'industrie, le commerce et l'artisanat ont ici et là limité de plein gré leurs revendications. Quant à l'agriculture, on sait que le relèvement des prix agricoles était pour elle une nécessité.

Dès le début, les organes dirigeants de l'Union syndicale suisse se sont préoccupés de l'adaptation insuffisante des salaires. En septembre 1939, l'Union syndicale a établi des « directives en vue du maintien et éventuellement de l'adaptation des salaires à la hausse du coût de la vie par l'octroi d'allocations de renchérissement proportionnelle à la montée de l'indice ». Le 3 mars 1941, elle a adressé au Conseil fédéral un mémoire relatif au problème des prix. Le 26 septembre 1941, le Comité de l'Union syndicale suisse a constaté « avec inquiétude que les débats auxquels le problème des salaires a donné lieu au Conseil national n'a apporté aucune solution et que, surtout, il ne permet pas d'espérer une amélioration des conditions d'existence de la population travailleuse ».

Après que le Département de l'économie publique eût institué, en octobre 1941, la Commission consultative pour les questions de salaires, l'Union syndicale confirma ses revendications. Le 24 juillet 1942, le Comité syndical repoussa comme « absolument insuffisants », les « taux normaux » établis par la commission et demanda que le renchérissement qui devait être compensé continuât d'être mesuré au moyen de l'indice officiel.

Les taux normaux recommandés par la C. C. S. visaient à rationner les salaires compte tenu de la pénurie de marchandises. Le degré de compensation a été fixé d'autant plus bas qu'il devenait plus difficile de se procurer les biens nécessaires ou de les remplacer par d'autres. Les syndicats repoussèrent cet « indice de pénurie » tout en reconnaissant qu'il avait pour point de départ l'indice officiel. Simultanément, l'Union syndicale suisse insista pour que l'application du principe de la « compensation de moitié » fût relayé par une politique des salaires tenant compte de la situation réelle.

Lors d'une entrevue avec le chef du Département de l'économie publique, le 11 septembre 1942, les représentants de l'Union syndicale relevèrent que dans trop d'entreprises industrielles et artisanales, la compensation oscillait encore entre 6 et 18% malgré un renchérissement de 42,3%. M. Stampfli se déclara prêt à recommander aux employeurs l'application des « taux normaux » de la C. C. S. Il convint que rien ne devait être négligé pour freiner autant que possible la hausse du coût de la vie.

Le 18 septembre 1942, le Comité syndical qualifia d'insuffisantes les concessions faites par le patronat en matière de salaires. Il exprima l'espoir que, dans l'intérêt même de la paix du travail, M. Stampfli parviendrait à faire admettre aux employeurs la nécessité d'une adaptation équitable des salaires et à renoncer au principe de la « compensation de moitié ».

La presse syndicale déploya une intense propagande et, le 27 novembre 1942, la Commission syndicale, réunie en séance extraordinaire, se prononça sur le problème des salaires.

Après avoir entendu un rapport de R. Bratschi, conseiller national, la commission adopta des thèses relatives à la politique économique de la Confédération et, en particulier, à la question des prix et des salaires. En voici le texte:

1º Par suite de la guerre, nos importations de toute nature ont fortement diminué. La pénurie de fourrages, d'engrais et d'autres matières premières

entrave, d'autre part, la production agricole et industrielle des biens de consommation. Malgré les efforts des autorités, le ravitaillement du pays en produits de tout genre est fortement compromis.

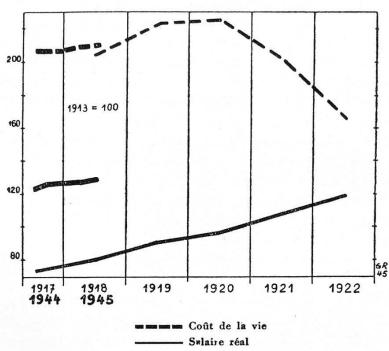
- 2º La loi de l'heure est une juste répartition des marchandises à disposition. Le meilleur moyen de la réaliser est le rationnement. Ce dernier doit tenir compte équitablement du genre d'occupation et du revenu; il doit être appliqué d'une manière conséquente.
- 3º Affirmer des difficultés d'adaptation du renchérissement en prenant prétexte de la diminution des quantités de marchandises, ne pourrait se justifier que si le danger d'inflation provenait des salaires. L'évolution du chiffre d'affaires du petit commerce et la réserve que les salariés doivent observer, faute d'argent, dans des achats de vêtements, de souliers, de lingerie, d'articles de ménage, etc., prouve qu'en Suisse, à l'encontre d'autre pays, ce danger n'existe pas.
- 4º Une limitation du revenu réel durant la période de guerre, telle que la présument pour la classe ouvrière « les directives pour l'adaptation des salaires », émises par la commission consultative des salaires, est à repousser comme étant injuste, tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas appliquée proportionnellement à tous les milieux économiques selon des principes d'égalité sociale. Le contrôle des prix doit se faire de sorte que les revenus des employeurs soient soumis aux mêmes restrictions exigées par l'économie de guerre; les gros revenus doivent être réduits.
- 5º Les syndicats accepteraient par principe le blocage général des prix. Mais sa réalisation est considérée comme impossible, parce que contraire aux principes fondamentaux du régime économique actuel. En revanche, il faut empêcher toutes les augmentations de prix qui n'apparaissent pas absolument indispensables. Dans ce domaine, les travailleurs attendent également de l'agriculture la réserve que dicte la dureté des temps.
- 6º Les hausses de prix inévitables doivent être compensées par une augmentation équivalente des salaires. Le principe de la compensation de la moitié est dépassée par les événements. Son application plongerait désormais une bonne partie de la classe ouvrière dans la misère et comporterait ainsi de sérieux dangers d'ordre économique, social et politique. Eu égard au niveau atteint par le renchérissement et la durée de la guerre, la compensation du renchérissement doit être totale pour les bas salaires et supérieure à la moitié pour les revenus moyens.
- 7º La statistique sociale n'est pas suffisamment développée dans notre pays. C'est ainsi que les données sont incomplètes sur le niveau des salaires, la compensation du renchérissement de guerre et le minimum d'existence. Cette lacune doit être comblée par la création prochaine d'un Office fédéral des salaires.
- 8º La commission syndicale attire cependant l'attention de la classe ouvrière sur le fait qu'une répartition équitable des charges et en particulier une adaptation équitable des salaires au renchérissement n'est réalisable qu'à la condition que les ouvriers appuient fermement les syndicats et les secondent activement dans leur lutte pour assurer les conditions d'existence à la classe ouvrière.

Pendant toute la durée de la guerre, la politique des syndicats a été conforme aux principes affirmés par ces thèses (compensation intégrale du renchérissement, mesures propres à empêcher toute hausse des prix ne répondant pas à une nécessité absolue).

II. Après la guerre.

Le graphique ci-dessous, qui montre le rapport entre les prix et les salaires à la fin des deux guerres mondiales, indique tout d'abord qu'en août 1945 l'écart entre l'indice du coût de la vie et celui des salaires était nettement moindre qu'à la fin du conflit précédent. Pendant la courte conjoncture amorcée en 1918, les prix continuèrent de monter, suivis de très loin par les salaires. Puis, les premiers s'effondrèrent, tandis que les seconds continuaient de se raffermir et une première crise s'ensuivit. Le nombre des chômeurs passa de 6 522 en 1920 à 58 466 en 1921 et 66 995 en 1922.

Coût de la vie et salaires à la fin des deux guerres mondiales



(Ligne mince = première guerre mondiale - Ligne grasse = deuxieme guerre mondiale)

On peut donc en conclure que la baisse des prix n'est pas favorable aux travailleurs dès qu'elle dépasse une certaine limite, c'est-à-dire qu'elle sème la crainte parmi les producteurs et paralyse l'initiative et l'activité. Mais, d'autre part, la hausse des prix n'est pas une solution parce que les salaires ne la suivent que de trop loin et trop lentement. Cependant, des deux maux c'est le premier qui est pire; il faut donc tout faire pour éviter une déflation.

La baisse légère de certains prix au cours de l'automne 1945 — d'ailleurs artificiellement déclenchée — a provoqué un commencement de panique et des discussions sans fin. Tandis que les uns voyaient déjà apparaître les spectres de la crise et du chômage, les autres — et parmi eux certains milieux gouvernementaux — espéraient que le fléchissement de l'indice permettrait d'empêcher les relèvements indispensables de salaires (on a même tenté d'em-

brayer la baisse en versant des subventions destinées à réduire les

prix des denrées alimentaires).

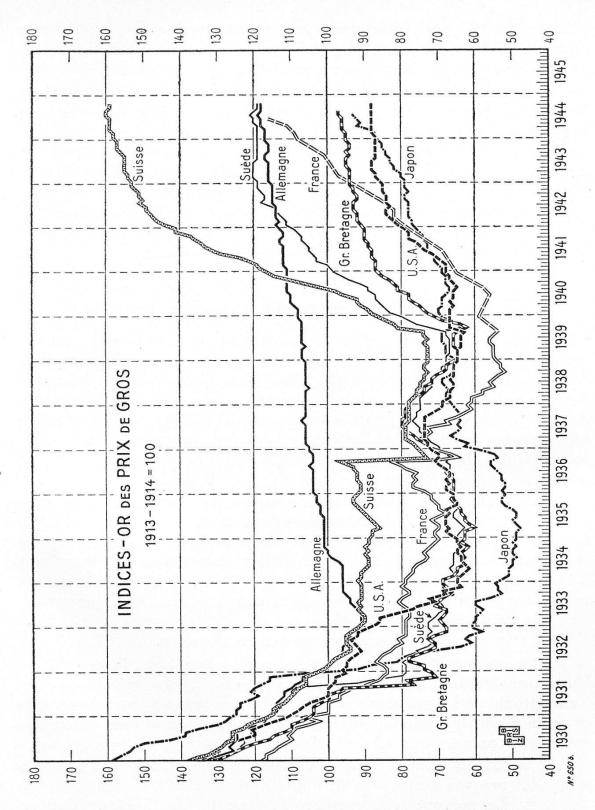
Nous avons coupé court aux discussions académiques sur le thème « baisse des prix ou hausse des salaires » par le mot d'ordre: baisse des prix et relèvement des salaires! Notre manière de voir a d'ailleurs été appuyée peu après par M. le professeur Böhler, qui a recommandé que « les salaires soient majorés sans attendre un accroissement de la productivité parce que la discipline dont les travailleurs ont fait preuve pendant la guerre doit être récompensée ». En fait, la panique n'avait pas de raison d'être, pour la simple raison que les prix peuvent être abaissés de diverses manières, par exemple en tirant parti du fléchissement des frais de transport et d'assurance des produits importés. Cette baisse étant exogène, elle est moins dangereuse. D'ailleurs, il est facile de neutraliser plus ou moins les baisses de prix... par des hauses de salaires! Au moment où les économistes nous annoncent une période de conjoncture « de transition » (combien de temps durera-t-elle, nous n'en savons rien) analogue à celle qui a suivi la dernière guerre, on peut très bien appliquer la solution complémentaire qui consiste à augmenter les salaires et à diminuer les prix.

Pendant la période de pénurie, la C. C. S. s'est défendue contre les attaques dont elle était l'objet en relevant que le volume des biens disponibles avait diminué et que, partant, il était impossible de fixer les salaires au-dessus d'un certain niveau sous peine d'accroître démesurément la demande, d'accélérer la hausse des prix et de s'engager dans la voie de l'inflation. « On ne peut répartir plus que l'on ne possède. » Cette thèse n'est plus applicable aujourd'hui; elle ne le sera pas davantage demain, même si la valeur des importations est supérieure à celle des exportations et si l'équilibre de notre balance des payements est quelque peu rompu, rupture qui ne saurait d'ailleurs être grave, les échanges s'effectuant de plus en plus sur la base de la compensation, sans compter que les commandes étrangères sont suffisantes pour assurer l'activité de maintes entreprises pendant des années et que c'est souvent au moment où les prix des articles exportés ont été les plus élevés que le volume de nos ventes à l'étranger a atteint son maximum (cf. le graphique que M. le professeur Jacobsen a présenté cette année à l'assemblée de la Société suisse de statistique et d'économie politique).

On peut dire que la production destinée à la consommation civile et les importations augmentent; on peut même espérer, malgré le cri d'alarme poussé sans raison par les Alliés, qu'elles iront en s'accroissant. Il n'y a donc plus aucune raison de « rationner »

les gains des salariés.

C'est la conclusion de tous les milieux qui voient les choses sainement. La « Metallarbeiter-Zeitung » qui, pendant toute la durée de la guerre, n'a cessé d'attirer l'attention sur les dangers d'une course entre les salaires et les prix constate aujourd'hui, de



la manière la plus nette « qu'il n'est plus possible d'opposer l'argument de la pénurie au rétablissement intégral du pouvoir d'achat... La perspective d'une certaine baisse des prix ne saurait empêcher les travailleurs de demander une augmentation de leurs gains horaires. » Le Congrès de la F. O. M. H. a également affirmé « qu'un accroissement du revenu des travailleurs est aujourd'hui nécessaire et que l'industrie est en mesure de l'accorder ». Il y a longtemps que l'Union syndicale suisse et les autres fédérations

affiliées, prévoyant l'évolution qui se dessine, ont adopté cette manière de voir. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est augmenter le pouvoir d'achat, ce qui implique un relèvement des salaires.

L'argumentation de la C. S. S. ne répond plus aux conditions présentes. Nous espérons que l'assouplissement du rationnement l'engagera à présenter pour les fêtes de fin d'année des « taux normaux » consciencieusement majorés. Elle ne saurait mieux s'y prendre pour faire oublier son impopularité... à moins qu'elle ne soit appelée à disparaître avant... ce qui permettrait de conclure qu'elle n'avait pas le droit d'être populaire et nous confirmerait dans notre opinion, à savoir que la C. C. S. avait vraiment pour tâche (ce qu'elle a nié avec véhémence) de rationner les salaires.

III. Les thèses de la Commission des pleins pouvoirs.

Pendant la guerre déjà, les organisations syndicales ont demandé une adaptation au moyen d'allocations de renchérissement. Au moment où la guerre a pris fin, elles affirmaient la nécessité d'un rétablissement des salaires réels et même d'une augmentation de ces derniers par rapport à 1939, nombre de travailleurs subissant encore, au début de la guerre, des baisses datant de la crise économique ou touchant des salaires déjà insuffisants en temps normal.

Dans cet ordre d'idées, mentionnons les thèses relatives aux prix, aux salaires et à la monnaie adoptées le 26 janvier 1945 par la Commission des pleins pouvoirs du Conseil national. Ces thèses constituent en quelque sorte une ultime concession aux partisans d'une politique conjoncturelle active; elles ont été établies à un moment où l'on craignait que la guerre ne s'intensifie encore et où l'on n'imaginait nullement qu'elle prendrait fin si rapidement. Mais rien n'est plus heureux que les erreurs de ce genre.

L'Union syndicale suisse a pris position en face de ces thèses. Dans une lettre adressée au Conseil fédéral, elle relève qu'elles « constituent à maints égards un sensible progrès par rapport aux anciennes conceptions et qu'elles représentent, dans leur ensemble, un grand pas en avant ».

Nous avons rappelé, au chapitre précédent, que les salariés n'ont d'avantages à attendre ni d'une montée ni d'une chute rapide des prix. Ils doivent leur préférer la stabilité de l'indice. Mais ce n'est là qu'un vœu pie; en effet, dans le régime économique actuel, une telle stabilité implique sur le plan national et avant tout sur le plan international un dirigisme obéissant à des considérations purement sociales, c'est-à-dire un système auquel les puissances libérales qui gouvernent encore le monde ne sont pas disposées à sacrifier leur conception de la liberté (laquelle implique cependant le blocage des salaires, encore que les « néo-libéralistes » n'aient cure de cette contradiction).

Pour des raisons de principe, l'Union syndicale s'est donc ralliée à la thèse selon laquelle la politique des prix pratiquée par l'Etat doit viser à stabiliser le coût de la vie. Cependant, ce principe ne doit pas — nos commentaires précédents expliquent suffisamment pourquoi — être appliqué d'une façon trop rigide. Il ne faut surtout pas, comme on l'a constaté, que le Service fédéral du contrôle des prix empêche des augmentations de salaires s'imposant de toute nécessité en alléguant que ces majorations pourraient entraîner, selon la situation des entreprises entrant en ligne de compte, une légère hausse des prix. Par là, les syndicats se sont prononcés nettement contre une tendance assez marquée du Contrôle fédéral des prix; dans une mesure croissante, ce dernier s'oppose à l'augmentation des salaires dans tous les cas où elle risque d'entraîner certains relèvements des prix.

Bien que l'Union syndicale, en corrélation avec les thèses de la commission, se soit prononcée pour le maintien du contrôle des prix et qu'elle ait même souhaité que les attributions de celui-ci fussent éventuellement étendues après la guerre, elle n'a jamais admis, cela va sans dire, le principe d'un blocage des salaires.

Cet accroissement des attributions du contrôle des prix devrait être envisagé, comme en Grande-Bretagne, dans les limites de la politique économique générale. L'Union syndicale se rallie donc entièrement à la conclusion de la commission, à savoir que le problème des prix, des salaires et de la monnaie ne peut être résolu que dans le cadre d'un programme économique général. Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement travailliste anglais a assoupli les contraintes partout où il pouvait le faire sans danger pour la collectivité. Il a abrogé immédiatement 227 des 687 ordonnances et règlements promulgués pendant la guerre. Mais, simultanément, il a soumis au Parlement une loi prorogeant pour une durée de cinq ans divers des pouvoirs extraordinaires qui lui avaient été conférés en matière économique, cela avant tout pour conserver la faculté d'intervenir dans tous les domaines où l'offre est faible et la demande considérable (par exemple en ce qui concerne les logements), ce qui implique un déplacement du contrôle des activités économiques, c'est-à-dire un contrôle de produits-clés portant sur les producteurs et certains biens.

Mais un programme économique général n'est réalisable que si l'on a une connaissance plus précise des salaires. C'est pourquoi l'Union syndicale, dans son mémoire relatif aux thèses de la Commission des pleins pouvoirs a rappelé la nécessité de créer un office fédéral des salaires. Cet office aurait, aujourd'hui précisément, des fonctions extrêmement importantes à remplir. Les cantons n'ont malheureusement fait usage que d'une manière insuffisante de la compétence qui leur a été accordée au sujet de la création d'offices cantonaux des salaires et l'expérience a montré que les mesures prises dans ce domaine ne pouvaient pas donner satisfaction. L'adoption des thèses de la Commission des pleins pouvoirs devrait

donc avoir pour conséquence logique l'institution immédiate d'un office fédéral des salaires muni de pouvoirs appropriés. Il va de soi que l'Union syndicale approuve entièrement la proposition formulée dans les thèses quant à la fixation d'un salaire minimum assez élevé pour assurer l'existence de chaque salarié, mais ne jouant toutefois à aucun moment le rôle de « coupe-tête ». Il faut aussi rappeler les incidences internationales du problème des prix, des salaires et de la monnaie; les éléments nécessaires de comparaison ne peuvent être obtenus que sur place, au prix d'une observation constante. C'est la méthode suivie actuellement par les Etats-Unis, qui ont chargé de cette tâche des attachés sociaux dans les principaux pays industriels. La Suisse serait également en mesure de suivre l'évolution des revenus réels à l'étranger et d'établir les comparaisons nécessaires si elle désignait, elle aussi, des attachés sociaux et si elle instituait les offices des salaires demandés depuis longtemps par les syndicats.

IV. L'aspect international du problème.

Les frontières s'ouvrent lentement, la question des prix et des salaires redevient un problème international, auquel il faut joindre celui de la monnaie.

Nous n'ajouterons pas de nouveaux commentaires à ceux qui ont déjà été formulés au sujet des rapports entre les prix et les salaires suisses avec ceux de l'étranger. Nous insisterons au contraire sur les difficultés qui s'opposent à de telles comparaisons et nous nous attacherons à montrer que ces dernières sont généralement peu exactes.

Nous avons déjà relevé, à propos d'une étude de la Commission consultative sur l'« évolution des salaires en Suisse et en Grande-Bretagne de 1938 à 1944 » (parue dans la «Vie économique» d'août 1945) que tant que l'on ne perfectionnera pas sérieusement les méthodes d'investigation et que l'on ne disposera pas d'une documentation plus solide, chacun des intéressés (nous ne faisons exception pour personne) interprétera en sa faveur les chiffres qui lui sont le plus favorables. C'est humain, mais cela ne contribue guère à la solution du problème, d'autant moins si chacun peut invoquer le caractère officiel ou semi-officiel de ces données. C'est ainsi que les journaux qui défendent plutôt les employeurs ont monté en épingle le passage où la C. C. S. constate que les taux des salaires ont augmenté dans une mesure à peu près semblable en Suisse et en Grande-Bretagne. D'autres, au contraire, ont tenté de démontrer que le gain-horaire de l'ouvrier suisse ne lui permet pas d'acheter, pour certaines marchandises, des quantités aussi élevées que son collègue britannique. Les syndicats pourraient aussi faire valoir que l'indice britannique du salaire réel — et c'est ce dernier qui détermine seul l'amélioration des conditions d'existence était supérieur de 17% en juillet 1944 et de 23% en janvier (méthode Bœlwy) au niveau suisse. Nous pourrions même ajouter que le revenu global des travailleurs britanniques a augmenté de 40 à 50%. Nous pouvons cependant nous demander si les travailleurs suisses se seraient pliés avec autant de discipline que les Anglais aux conditions qui ont déterminé ce relèvement de la somme des salaires. Cette amélioration, les Anglais ont dû la payer par de nombreuses heures supplémentaires et par le surmenage; ils ont dû subir des bombardements, pousser la cadence du travail à un rythme excessif, etc. N'oublions pas de mentionner que l'accroissement du salaire réel et du pouvoir d'achat est dû en partie aussi aux amples subventions accordées par l'Etat pour abaisser les prix des articles de consommation de première importance.

Comme on le voit, les comparaisons de ce genre appellent de multiples réserves. Il n'en peut aller autrement si l'on veut serrer de près les divers éléments de comparaison.

Même sur le plan national, où l'on a pourtant affaire aux mêmes marchandises, aux mêmes habitudes de consommation, où les méthodes de comparaison sont uniformes et où il est encore possible d'apprécier les impondérables, les comparaisons relatives aux prix et aux salaires — il suffit de songer aux taux normaux de la C. C. S. — ont provoqué de violentes contestations.

En temps normal, les comparaisons internationales sont déjà boiteuses. On devrait, semble-t-il, y renoncer aussi longtemps que la situation ne sera pas redevenue tant soit peu normale et que les éléments de comparaison ne se seront pas plus ou moins stabilisés.

Des comparaisons entre les salaires nominaux n'ont pas grande utilité; quant à celles qui portent sur les salaires réels, leur valeur est relative parce que le salaire réel dépend du coût de la vie et que, même en temps de paix, on avait toutes les peines du monde à comparer les dépenses de loyer, d'habillement, d'alimentation, etc., dans les divers pays. C'est du moins ce qu'ont toujours démontré les résultats insuffisants des efforts que le Bureau international du Travail a déployés pendant des années. Tout au plus, dans l'état actuel de la statistique internationale, peut-on procéder à des comparaisons — et encore avec prudence — entre deux pays où les conditions d'existence paraissent semblables.

Nous partageons entièrement les vues développées par le D^r W. Kull, chef de l'Office de statistique de Bâle-Ville, dans l'étude qu'il a consacrée, dans la «Revue suisse d'économie politique et de statistique », au problème des « indices des prix et de leur rôle dans la politique des prix sur les plans national et international ». L'auteur constate, entre autres choses, « que les difficultés auxquelles se heurtent les comparaisons internationales de prix et leur relativité, comme aussi l'insuffisance de la documentation statistique dont on dispose ne permettent pas de déterminer avec exactitude les différences entre les prix, mais autorisent tout au plus de grossières estimations. Les calculs effectués actuellement,

ceux du Bureau international du Travail également, n'apportent pas une solution au problème de la comparaison internationale des niveaux de vie; ils ne représentent qu'un début. » M. Kull en conclut que « les comparaisons entre les prix constituent non seulement l'un des chapitres les plus difficiles de la statistique économique, mais encore que les modifications provoquées par la guerre dans le calcul des prix et dans les divers secteurs de la production, les difficultés d'approvisionnement ont encore rendu plus sensible la relativité de ces comparaisons... Dans les conditions actuelles, les comparaisons internationales portant sur les prix n'ont qu'une valeur très limitée... en partie aussi parce que l'on manque d'une documentation statistique suffisante. »

Des comparaisons internationales tant soit peu satisfaisantes entre les salaires et entre les niveaux de vie sont rendues difficiles par les modifications intervenues dans la consommation, dans la composition de la main-d'œuvre et dans les méthodes de production. Les déplacements qui se sont produits dans la consommation étant presque inconnus, toutes les comparaisons internationales portant sur le coût de la vie ne peuvent avoir qu'une valeur très relative (l'article « Comment et de quoi vit le travailleur? » donne une idée de l'ampleur de ces déplacements). Les majorations exprimées en pour-cent — de salaires varient si fortement d'une industrie à l'autre (entreprises dont la production est indispensable à la défense nationale — salaires très élevés — entreprises dont les fabrications sont d'importance secondaire - et où les salaires sont bas ou n'ont été adaptés que dans une mesure très limitée) que la moyenne n'a pas une très grande valeur de comparaison. Par exemple, le salaire moyen indiqué par le Ministère britannique du travail serait plus élevé si la proportion des hommes, des femmes et des jeunes gens occupés avait été la même qu'avant la guerre. L'accroissement de la durée du travail, le développement du système de travail à la tâche, l'élévation des charges fiscales, etc., brouillent encore davantage les éléments de comparaison (voir également l'article consacré aux « Salaires en Grande-Bretagne de 1938 à 1945 »).

Dans toute comparaison, il faut également tenir compte de l'évolution de la productivité dans les diverses industries et dans les divers pays. Dès que l'on aborde des comparaisons dans lesquelles les rapports entre les salaires, la valeur et le volume de la production jouent un rôle, une statistique très développée de la production, dont de nombreux pays, la Suisse en particulier, ne disposent pas encore, est indispensable.

Pour étudier les problèmes monétaires, il faut préalablement apprécier l'évolution économique sur le plan international. Si l'on admet — avec les économistes — que cette évolution s'engagera dans les mêmes voies qu'après le premier conflit mondial, il faut s'attendre que la conjoncture présente soit relayée par une nouvelle crise internationale, c'est-à-dire suivie d'un effondrement des prix.

Mais il se peut que l'évolution prenne un autre cours, la situation initiale étant différente (troubles politiques qui entravent la reprise économique; destructions plus amples, en particulier dans le domaine des transports; misère plus accentuée, réduction du nombre des producteurs, etc.). Aujourd'hui déjà, on constate que le rythme de la reprise économique n'est pas aussi rapide qu'à l'issue de la première guerre, de sorte que l'on peut penser que la déflation qui lui succédera n'interviendra ni aussi rapidement, ni aussi massivement (si bien que l'écart entre les deux courbes sera moins accentué). Il se peut aussi que les mouvements de grève aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne et que les hausses de salaires demandées par les travailleurs dans ces deux pays pour compenser la perte de gain provoquée par la suppression des heures supplémentaires et le retour à la semaine de quarante heures, comme aussi pour « écrémer » les bénéfices de guerre, souvent considérables, de l'industrie, aient des répercussions favorables pour la Suisse (voir l'article « Truman et les salaires »). Les majorations demandées oscillent entre 20 et 30%; les entreprises, qui ont déjà fortement normalisé leur production pendant la guerre, auront de la peine à pousser leur rationalisation de manière à « amortir » ces hausses de salaires sans élévation des prix. Mais il va sans dire que les travailleurs suisses ne peuvent se contenter de profiter passivement de cette situation et de la chance qu'elle offre à l'industrie suisse; par leurs revendications, ils doivent pousser l'industrie à rationaliser davantage, à moderniser son équipement pour abaisser le prix de revient.

Dans le monde capitaliste où nous vivons, une nouvelle crise paraissant inévitable tôt ou tard, nous devons d'ores et déjà préciser notre attitude. Comment adapterons-nous les prix de nos produits à ceux de l'étranger? Par une baisse massive des salaires ou en rationalisant davantage notre appareil de production, en dévaluant notre monnaie? Pour ce qui a trait à la dévaluation, le rattachement ou le non-rattachement de la Suisse à l'accord de Bretton-Wood. comme aussi le sort qui sera réservé à cette entente (sera-t-elle appliquée ou mise au «frigidaire » comme la Charte de San-Francisco?) joueront un rôle déterminant. Mais l'accord de Bretton-Wood et la Charte de San-Francisco ne peuvent être appliqués que si les Etats renoncent à une partie de leur souveraineté, ce qui risque fort de rafraîchir les enthousiasmes. Si, par exemple, la Suisse envisageait une « politique monétaire rigide » (contraire à ses intérêts, la politique même dont la Commission des pleins pouvoirs recommande l'abandon dans le cas où elle compromettrait le plein emploi de la main-d'œuvre) et si elle n'avait pas le droit de procéder à la dévaluation de la monnaie elle serait obligée de ramener son niveau de vie au niveau inférieur d'autres nations, ce qui aggraverait encore la crise sur le marché intérieur. Serions-nous alors en mesure d'y parer par la création de possibilités de travail? L'avenir seul répondra si nous devions nous trouver dans cette situation.

Nous avons insisté sur les difficultés presque inévitables, d'ordre statistique, qui entravent l'analyse scientifique des éléments de la production et du prix de revient. Mais cela ne veut pas dire que nous soyons partisans d'une politique de laisser faire, laisser aller. Nous reconnaissons que la statistique, avec ses moyennes, est une science très sujette à caution pour le travailleur, lequel ne vit pas d'un salaire moyen, mais de son gain personnel. Cela nous remet en mémoire une variante de l'histoire du savetier et du financier. Le savetier informe un beau jour le financier qu'il dispose d'un revenu moyen de 500 000 fr. Comme le financier n'en crovait pas ses oreilles, le savetier de préciser: « Vous gagnez 999 000 fr. et moi 1000 fr. par an, de sorte que notre revenu moyen s'établit à 500 000 fr. » Il en va de la statistique comme des observations relatives aux « précipitations »; elles permettent de constater si, dans la moyenne, l'année a été sèche ou humide, mais on n'en peut tirer aucune indication quant aux récoltes, qui ont besoin les unes de plus de pluie que de soleil, les autres de plus de soleil que de pluie. De même, les statistiques des salaires moyens ne disent rien de l'effort et de l'initiative qui sont exigés de l'homme. Nous pouvons cependant dire que plus cet effort et cette initiative seront canalisés non plus en vue du profit, mais du bien général, et mieux nous serons en mesure de perfectionner les méthodes statistiques, d'accroître l'exactitude de nos investigations et de fonder notre action sur leurs résultats. Ces deux progrès sont et doivent être complémentaires.

En l'état actuel du monde, nous savons moins que jamais dans quelle mesure le mouvement de nos exportations et de nos importations est suffisant pour assurer à la longue les prix, garantir et améliorer les salaires. En l'occurrence, notre régime économique et social, la méthode empirique de l'expérience est la seule applicable. Elle est d'ailleurs parfaitement démocratique; il s'agit, par voie d'entente, voire même par un affrontement des forces, de fixer dans chaque cas d'espèce les concessions que la situation permet à

chaque partie de faire et qui peuvent être exigées d'elle.

Sans qu'il soit nécessaire de procéder à d'amples investigations — qui ne seraient d'ailleurs pas possibles dans la plupart des cas — on peut conclure que le standard de vie suisse est élevé, mais que tous doivent bénéficier également des avantages qu'il implique. En conséquence, le niveau de vie des travailleurs, qui a fortement baissé pendant la guerre, doit être ramené proportionnellement à la hauteur du niveau de vie de ceux qui ont supporté des sacrifices moindres et dont le revenu, aujourd'hui comme hier, est substantiel. Ces arguments, comme aussi le fait que le degré d'occupation actuel des industries et les perspectives très favorables qui se dessinent permettent de payer des salaires plus élevés, suffisent à déterminer la politique syndicale en matière de salaires.